

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

**2023-06-28/04** - Budget Ville 2023 - Décision modificative n° 1.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

L'objet principal de cette décision modificative est de reprendre au budget 2023 les résultats et les restes à réaliser 2022, et d'ajuster les dépenses et recettes initialement votées au budget primitif afin de prendre en compte les éléments nouveaux qui ont un impact financier.

### **I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 817 00,00 €.

Les ajustements de recettes sont relatifs à :

- l'affectation du résultat 2022 (1 M€),
- la fiscalité avec la prise en compte de la revalorisation des valeurs locatives (0,7 M€) et le dégrèvement accordé pour la taxe foncière du centre VAZEILLE (80 K€),
- la vente de Certificats d'Economie d'Energie (27 K€),
- une opération d'ordre liée à des subventions d'investissement perçues (10 K€).

Les principales modifications de dépenses concernent :

- Au titre des charges générales (310 K€)
  - une augmentation des marchés de restauration (100 K€), de propreté des espaces publics (122 K€) et de nettoyage (46 K€),
  - des dépenses supplémentaires en informatique liées à la mise à jour de l'infrastructure TOIP (29 K€) et du logiciel de gestion des parkings (13 K€).
- Au titre des atténuations de produits
  - une augmentation du reversement à la Société du Grand Paris (SGP) de la taxe additionnelle sur la taxe de séjour (43 K€).
- Au titre des charges exceptionnelles
  - une indemnisation des fournisseurs dans des marchés en cours pour cause d'imprévisibilité (200 K€).
- Au titre des opérations d'ordre
  - une dotation aux amortissements (150 K€).

Le solde des ajustements de dépenses et recettes est de 1,11 M€. Il est viré à la section d'investissement.

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 37 028 720,11 €.

Les ajustements de recettes sont relatifs à :

- la reprise des restes à réaliser 2022 (2,16 M€),
- une subvention de la région pour l'école Simone VEIL (915 K€),
- un complément de taxe d'aménagement (100 K€),
- la reprise de l'excédent de fonctionnement (8,61 M€) et l'affectation du résultat de la section d'investissement 2022 (22,04 M€),
- le virement de la section de fonctionnement 2023 (1,11 M€),
- des opérations d'ordre relatives aux amortissements (150 K€) et à la réintégration des frais d'études et d'annonces (1,94 M€).

Les modifications de dépenses concernent :

- La reprise des restes à réaliser (12,5 M€)
- Au titre des immobilisations incorporelles (1,11 M€)
  - la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un beach-volley (70 K€),
  - l'acquisition de modules complémentaires pour le logiciel de supervision de l'éclairage public et du stationnement (40 K€),
  - une provision de 1 M€.
- Au titre des immobilisations corporelles (4,85 M€)
  - l'aménagement d'un beach-volley couvert (700 K€),
  - un complément pour la rénovation de 3 courts de tennis suite à un sinistre (192 K€),
  - les travaux de rénovation de la façade de la piscine municipale (562 K€),
  - le dévoiement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du quartier du Mail (900 K€),
  - la préemption d'un appartement situé rue Ampère (500 K€),
  - une provision de 2 M€.
- Au titre des immobilisations en cours (16,56 M€)
  - une provision de 16,56 M€.
- Au titre des dotations (33,3 K€)
  - le remboursement de la taxe d'aménagement suite à son annulation.
- Au titre des opérations d'ordre
  - des opérations d'ordre relatives à la réintégration des frais d'études et d'annonces sur les immobilisations correspondantes (1,95 M€).

Le cumul des décisions budgétaires évoquées ci-dessus modifiera la présentation globale du budget 2023 comme suit :

### Recettes de fonctionnement (en €)

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Dm1 Propositions nouvelles	Total
013	Atténuations de charges	354 000,00		354 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 726 000,00	<b>27 000,00</b>	4 753 000,00
73	Impôts et taxes	52 566 000,00	<b>700 000,00</b>	53 366 000,00
74	Dotations et participations	5 130 200,00		4 995 200,00
75	Autres produits de gestion courante	1 580 600,00		1 580 600,00
76	Produits financiers	200,00		200,00
77	Produits exceptionnels		<b>80 000,00</b>	80 000,00
042	Operations d'ordre de transfert entre section	43 000,00	<b>10 000,00</b>	53 000,00
TOTAL		64 400 000,00	<b>817 000,00</b>	65 217 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		<b>1 000 000,00</b>	1 000 000,00
TOTAL CUMULE		64 400 000,00	<b>1 817 000,00</b>	66 217 000,00

### Dépenses de fonctionnement (en €)

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Dm1 Propositions nouvelles	Total
011	Charges a caractères général	16 680 000,00	<b>310 000,00</b>	16 990 000,00
012	Frais de personnel et charges assimilées	28 275 000,00		28 275 000,00
014	Atténuations de produits	4 435 000,00	<b>43 000,00</b>	4 478 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 600 000,00		8 600 000,00
66	Charges financières	240 000,00		240 000,00
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	<b>200 000,00</b>	255 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 100 000,00	<b>1 114 000,00</b>	3 214 000,00
042	Operations d'ordre de transfert entre section	4 000 000,00	<b>150 000,00</b>	4 150 000,00
TOTAL		64 400 000,00	<b>1 817 000,00</b>	66 217 000,00

### Recettes d'investissement (en €)

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Restes à réaliser	Dm1 Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 490 000,00		<b>915 000,00</b>	4 405 000,00
16	Emprunts (hors 165)				
	Dettes assimilées (hors 165)				
23	Immobilisations en cours	970 000,00			970 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 225 000,00		<b>100 000,00</b>	3 325 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés			<b>8 612 985,93</b>	8 612 985,93
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00			5 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	2 160 000,00		2 320 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 100 000,00		<b>1 114 000,00</b>	3 214 000,00
040	Operations d'ordre de transfert entre sections	4 000 000,00		<b>150 000,00</b>	4 150 000,00
041	Operations patrimoniales	50 000,00		<b>1 940 000,00</b>	1 990 000,00
TOTAL		14 000 000,00	2 160 000,00	<b>12 831 985,93</b>	28 991 985,93
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ			<b>22 036 734,18</b>	22 036 734,18
TOTAL CUMULE		14 000 000,00	2 160 000,00	<b>34 868 720,11</b>	51 028 720,11

### Dépenses d'investissement (en €)

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Restes à réaliser	Dm1 Propositions nouvelles	Total
20	Immobilisations incorporelles	2 937 000,00	419 119,81	<b>1 110 000,00</b>	4 466 119,81
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00	4 221 693,40		4 381 693,40
21	Immobilisations corporelles	8 853 000,00	6 956 247,84	<b>4 854 000,00</b>	20 663 247,84
23	Immobilisations en cours	612 000,00	836 879,13	<b>16 558 516,55</b>	18 007 395,68
	Total des opérations d'équipements	50 000,00	45 441,55		95 441,55
10	Dotations, fonds divers et réserves			<b>33 300,00</b>	33 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 295 000,00			1 295 000,00
45	Opérations pour compte de tiers		43 521,83		43 521,83
040	Operations d'ordre de transfert entre section	43 000,00		<b>10 000,00</b>	53 000,00
041	Operations patrimoniales	50 000,00		<b>1 940 000,00</b>	1 990 000,00
TOTAL		14 000 000,00	12 522 903,56	<b>24 508 816,55</b>	51 028 720,11

Ci-joint en annexe les modifications apportées à la maquette du budget primitif 2023.

Des avis favorables ont été rendus, à la majorité, par la commission Ressources, et, à l'unanimité, par les commissions Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 19 juin 2023.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 du budget 2023.